



Ev@lang - session 2025

publié le 21/02/2025

Descriptif :

Passation du test Ev@lang dans l'académie de Poitiers : entre le lundi 17 mars et le vendredi 11 avril 2025

Sommaire :

- Le test
- Modalités d'aménagement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- La passation du test
- Les résultats
- Le rôle des professeurs d'anglais
- L'exploitation

Il s'agit d'un **test de positionnement en anglais pour tous les élèves de 3ème** créé dans le cadre du Plan Langues Vivantes (mesure n°6 du plan « Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen ») mis en œuvre par l'opérateur public France Education International.

Le test concerne tous les élèves scolarisés en classe de 3ème y compris en SEGPA, UPE2A, ULIS, 3ème prépa-métiers (en lycée professionnel) et EREA. Il est obligatoire.

● Le test

Entièrement **en ligne et rédigé sous forme de QCM en langue cible**, ce **test est adaptatif** : le niveau des questions (conçues par des professeurs de l'Education Nationale) varie en fonction des réponses de chaque élève. La **durée de passation est de 30 à 50 minutes environ**.

Ev@lang collège permet d'évaluer les compétences des élèves en :

- **Compréhension de l'oral**
- **Compréhension de l'écrit**
- **Grammaire et lexique**

Il ne nécessite pas d'entraînement spécifique ni de préparation pédagogique hormis une présentation permettant de familiariser les élèves avec sa forme et ses consignes ; il fait appel à des **activités langagières travaillées régulièrement en classe**, aux acquis réalisés dans le cadre ordinaire du cours d'anglais depuis les premières années d'apprentissage.

● Modalités d'aménagement pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Il appartient aux chefs d'établissement de déterminer le type d'aménagement nécessaire parmi les quatre modalités proposées par Ev@lang collège et le recours à une tierce personne ou non. Il leur revient également de fournir aux élèves concernés le code d'accès au test correspondant à l'aménagement retenu :

- le test portant sur les trois compétences avec tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension orale (pour les élèves sourds ou malentendants) avec ou sans tiers-temps, avec ou sans tiers intervenant ;
- le test sans épreuve de compréhension écrite (pour les élèves déficients visuels) avec ou sans tiers-temps et avec ou sans tiers intervenant.

Le test satisfait aux exigences du RGPD. Aucune donnée relative au handicap ne sera accessible par FEI et ne figurera dans la plateforme.

● La passation du test

Les élèves passent le test lors d'une heure de cours, en salle informatique, avec un calendrier de trois semaines de passation par académie.

Pour l'académie de Poitiers, les dates retenues sont du lundi 17 mars au vendredi 11 avril 2025.

La passation de ce test nécessite que les élèves soient tous et toutes équipée.e.s d'un casque ou d'oreillettes pour la partie Compréhension Orale.

● Les résultats

Le test est corrigé automatiquement par le logiciel. Les résultats sont édités par la plateforme pour chaque élève sur une échelle de 7 niveaux : A1, A1+, A2, A2+, B1, B1+ et au-delà de B1. Les fiches résultats font apparaître un niveau global et un niveau par compétence testée. Chaque élève aura accès à ses résultats.

● Le rôle des professeurs d'anglais

Le rôle des professeurs consistera à :

- ▶ **familiariser les élèves avec les aspects pratiques : déroulement, format, présentation des items, des consignes (rédigées en langue cible)** à l'aide du [tutoriel vidéo](#) et des diaporamas (présentation de l'épreuve) sur le site [Ev@lang collège](#) et la page [Eduscol dédiée](#) ;
- ▶ **faire passer le test au cours d'une séance de cours** ;
- ▶ **rassurer les élèves** : l'interface du test est conviviale, d'utilisation simple, ils doivent l'aborder sans aucune pression.

● L'exploitation

La session 2025 sera la quatrième. Chaque établissement pourra ainsi analyser les résultats obtenus en les confrontant à ceux des années passées. Les données collectées et les tendances éventuellement repérées (points forts, domaines perfectibles, différences éventuelles entre filles et garçons, impact des enseignements spécifiques tels que LCE) pourront faire l'objet d'une attention particulière de manière à nourrir la connaissance du public élèves et, plus généralement la réflexion sur les pratiques d'enseignement. L'inspection rappelle qu'elle se tient à la disposition des équipes pour un accompagnement et d'éventuels éclairages.

Mme Luyer-Tanet, IA-IPR référente académique du Plan Langues et tout particulièrement en charge du test (mise en oeuvre et exploitation) ([sylvie.luyer-tanet](mailto:sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr) ou sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr) peut répondre à vos questions en amont de la passation, au moment de la mise en oeuvre et après réception des résultats.